

VERSOLATTO VIRGINIE
QUAI AUGUSTE SALETTES
46400 ST CERE

SOUILLAC, le 03-06-2025

Objet : Taxe de séjour - Reçu de déclaration

Madame, Monsieur,

Vous venez de compléter une fiche de déclaration pour l'hébergement suivant :
CAMPING LE SOULHOL Quai Auguste Salettes 46400 ST CERE

Cette déclaration concerne la période suivante : MAI 2025

Voici le détail de cette déclaration :

	Nombre de nuitées	Tarif	Total
Nuitées taxées	525	0.86 €	451.50 €
Nuitées exonérées	3	0.00 €	0.00 €
Dont part locale			313.55 €
Dont taxe additionnelle départementale 10%			31.35 €
Dont taxe additionnelle régionale 34%			106.60 €
Dû par l'hébergeur	528		451.50 €

Par le biais de ce reçu, nous accusons réception de cette déclaration.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sincères salutations.

Le régisseur de la Taxe de Séjour,
C. TERLIZZI.

Régisseur principal : Christine TERLIZZI
Régisseur adjoint : Isabelle DUPRET

Tél. : 05 65 33 22 04
Courriel : taxesein@caussevaliere.com